

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : *Le 26 septembre 2016*

Présents : M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX Clément, Mme ALLARD, Mme BERNIER, M. BOURGEAU, M. BARBOT Pierrick, Mme PLANCHENault, Mme PITON.

Absents excusés : Mme BRUNET, M. FREULON, M. LETHIELLEUX Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Mme PLANCHENault Myriam

DELIBERATIONS :

A- COMMUNE NOUVELLE

Après délibération des 10 communes en juin 2016, seules 8 souhaitent poursuivre dans une démarche de commune nouvelle, tout en laissant la possibilité aux 2 autres communes de se rattacher au projet. La Commune de Juvardail a participé à la mise en place de la future Commune Nouvelle à 8 (Brissarthe, Champigné, Cherré, Contigné, Juvardail, Marigné, Querré et Soeurdres).

Le Conseil Municipal sollicite la création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017 ?

L'ensemble des dix communes formant la Communauté de Communes du Haut-Anjou, s'était engagé dans la démarche de création d'une commune nouvelle à l'échelle de la totalité du périmètre de l'EPCI. A l'issue d'un vote intervenu le 14 juin 2016, seules huit communes ont souhaité poursuivre ce projet, tout en laissant la possibilité aux deux autres collectivités de se rattacher à la démarche.

En conséquence, la réflexion s'est poursuivie à l'échelle des communes de Brissarthe, Champigné, Cherré, Contigné, Juvardail, Marigné, Querré et Soeurdres.

Trois groupes de travail au sein desquels les conseillers municipaux ont été invités à participer, se sont tenus durant le mois de septembre afin de réécrire la charte fondatrice, retenir les principaux projets d'intérêt commun et évoquer les incidences en matière fiscale.

Une réunion de restitution du travail réalisé au sein chaque groupe, s'est tenue le 23 septembre 2016. A cette occasion, le choix du nom de la commune nouvelle a été opéré.

Les conseils municipaux des huit communes se réunissent aujourd'hui pour délibérer sur ce projet de commune nouvelle.

VU la loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2111-1 et 2113-1 et suivants,

CONSIDERANT les réunions collégiales tenues les 27 juin, 30 août, 6, 14, 15 et 23 septembre 2016 associant l'ensemble des maires, adjoints et conseillers municipaux des huit communes aujourd'hui volontaires pour se rassembler ;

CONSIDERANT le passé commun qui rassemble ces huit communes animées d'une volonté de partage et de développement conjoint ;

CONSIDERANT les bonifications financières octroyées par l'Etat à la commune nouvelle et l'attrait qu'elles constituent ;

CONSIDERANT que cette union permettra à notre territoire de s'affirmer plus fortement au sein de la future communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et des autres collectivités ou établissements publics ;

CONSIDERANT que les communes fondatrices qui suivent seront des communes déléguées, elles disposeront de leur siège à l'adresse qui suit :

<i>Commune déléguée de Brissarthe</i>	<i>Rue de la Mairie – 49330 Brissarthe</i>
<i>Commune déléguée de Champigné</i>	<i>36, rue Henri Lebasque- 49330 Champigné</i>
<i>Commune déléguée de Cherré</i>	<i>1, rue Albert Prieur – 49330 Cherré</i>
<i>Commune déléguée de Contigné</i>	<i>11, rue Charles de Gaulle – 49330 Contigné</i>
<i>Commune déléguée de Juvardeil</i>	<i>9, place de la Mairie – 49330 Juvardeil</i>
<i>Commune déléguée de Marigné</i>	<i>4, rue Max Richard – 49330 Marigné</i>
<i>Commune déléguée de Querré</i>	<i>1, rue du grand chemin – 49330 Querré</i>
<i>Commune déléguée de Sæurdres</i>	<i>2, place de la mairie – 49330 Sæurdres</i>

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, par cinq voix pour et neuf voix contre (dont trois pouvoirs),

décide

de ne pas créer de commune nouvelle, par regroupement des communes de Brissarthe, Champigné, Cherré, Contigné, Juvardeil, Marigné, Querré et Sæurdres pour une population totale de 6342 habitants, avec effectivité au 15 décembre 2016 ;

autorise

Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Madame la Préfète de Maine-et-Loire.

B - COMMUNE

1. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Madame ALLARD Conseillère Municipale en charge des affaires scolaires fait savoir que depuis plusieurs années un dispositif « Argent de Poche » existe sur le plan national.

Elle précise que l'action consiste à proposer aux jeunes de plus de 16 ans et de moins de 18 ans, ne trouvant pas de travail pour les vacances scolaires, de faire leurs premiers pas dans le monde du travail. Durant les vacances scolaires ces jeunes seront accueillis dans le service technique de la Mairie. Ils seront rémunérés en argent liquide.

Les sommes versées en contrepartie de leur activité sont exclues de l'assiette de toutes cotisations et contributions (CSG-RDS) de sécurité sociale, si leur montant n'excède pas 15 € par jour et par jeune.

Sur le plan éducatif, le dispositif « Argent de Poche » cumule plusieurs objectifs qui participent à une évolution favorable des jeunes bénéficiaires notamment :

- Il favorise l'action des jeunes vis-à-vis des adultes,
- Il permet d'appréhender les notions d'intérêt et d'utilité collective,
- Il sensibilise au monde du travail.

Chaque chantier dure trois heures au maximum avec une pause de 30 minutes. La rémunération s'élève à 15 € par demi-journée. Au maximum 2 jeunes seront accueillis par semaine. L'encadrement est assuré par le personnel communal.

Ce dispositif pourrait être testé du 24 au 28 octobre 2016.

A titre d'exemple les travaux qui pourraient être réalisés sur la commune sont énumérés ci-dessous :

Nettoyage et entretien de locaux communaux, aide à l'entretien des espaces verts, divers.

Mme ALLARD précise que la SMACL Assurances a certifié garantir la responsabilité civile Générale du fait de l'organisation d'un dispositif « Argent de poche »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le dispositif « Argent de Poche »,
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- **23, rue du Port-Joret**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 106.

- **4, rue du Gravier**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 169 et 982.

-

- **4, ruelle des Chantiers**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 17 et 734.

QUESTIONS DIVERSES :

VIVRE ENSEMBLE LA SOLIDARITE L'INTERGENERATIONNEL ET LA COMMUNICATION

M. LETHIELLEUX Maire Adjoint informe le Conseil que l'Association US Tennis n'a pas pu obtenir d'Anjou Sport Nature les heures d'entraînements souhaités. L'Association va donc devoir faire appel à un entraîneur extérieur.

M. LETHIELLEUX propose qu'une subvention soit versée à l'association US Tennis pour la prise en charge du nouvel entraîneur. Les crédits nécessaires seraient prélevés sur ceux votés pour l'association Anjou Sport Nature.

PATRIMOINE ROUTIER ET ENVIRONNEMENT

M. FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil :

- que le projet d'aménagement de l'entrée route de Chateauneuf sera présenté aux riverains le mardi 4 octobre à 19h.
- que la Commission peupleraie se réunira le mardi 11 octobre à 20 h.

DEPART A LA RETRAITE

M. le Maire informe le Conseil que M. CHEVALIER Régis Agent de Maîtrise va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2016.

Il propose d'organiser un pot en l'honneur de son départ à la retraite, le vendredi 7 octobre à 18h30.